



Comité Technique Local
du 14/12/2017
Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur,

L'annonce de la suppression de 1600 emplois à la DGFIP ne semble plus choquer grand monde, comme si c'était un mal nécessaire, comme si l'habitude prise au fil des ans justifiait que l'on cesse de s'en émouvoir. Comme s'il pouvait être banal de supprimer chaque année des centaines et même des milliers d'emplois. Non, ce n'est pas banal. Cela ne l'a jamais été et ne le sera jamais.

Selon son rapport annuel 2016, la DGFIP comptait environ 106 000 agents. Si l'on cherche une comparaison avec de grandes entreprises françaises, c'est un peu moins que les groupes Sanofi ou Bouygues (environ 114 000 et 118 000), et un peu plus que les groupes Total ou BPCE (102 000). Que se passerait-il si l'une de ses entreprises annonçait la suppression de 1600 emplois sur un an. Lorsque ce genre d'événement se produit, la couverture médiatique est à la hauteur et on peut être assuré de voir tous les responsables politiques monter au créneau pour défendre l'emploi. Imaginez maintenant que l'un de ces grands groupes fasse la même annonce tous les ans, depuis des années : impensable ! Alors non, 1600 suppressions d'emplois ce n'est pas rien !

Mais avec le programme Action Publique 2022, le pire est encore à venir : 120 000 suppressions d'emplois sur 5 ans, voilà l'objectif. Et pour y parvenir, privatisation et abandon de missions. Pour ceux qui en doutaient encore : la mise à mort du service public est clairement annoncée.

Et bien sûr les finances seront au premier rang.

Privatisation ? C'est par exemple le lancement d'un appel d'offre pour assurer l'accueil téléphonique des usagers dans le cadre du PAS. C'est aussi plus près de nous le recours à une entreprise privée pour accélérer la numérisation de millions de fiches dans Fidji.

Abandon de missions : ce sont bien sûr les nombreuses fermetures de services dans le réseau mais c'est aussi la volonté affichée de "transformer Bercy d'administration de contrôle en administration de service", c'est notamment la logique du fameux "droit à l'erreur".

Pour les agents, ces suppressions sont synonymes de conditions de travail toujours dégradées, mais aussi de mobilité choisie toujours plus difficile. Moins d'emplois, c'est moins de possibilités d'affectations. Et si on y ajoute les nouvelles règles de mutation, avec l'affectation nationale au département et les délais de séjour rallongés, les réformes au rabais de la formation et les piètres perspectives de promotion interne, on comprendra aisément la chute du moral des agents.

En effet le moral des collègues est au plus bas, il baisse autant que montent les inquiétudes et la souffrance au travail. Nul ne peut l'ignorer aujourd'hui et, à défaut de vouloir y remédier, c'est sans doute pour cela qu'on tentera de le masquer en cassant les thermomètres comme nous allons le voir avec le TBVS.

Quand le contexte national est aussi pesant, on pourrait espérer que tout soit fait localement pour l'alléger et mettre un peu de baume au cœur des agents. Hélas on en est loin.

En matière de souffrance au travail et de pressions, la DISI Sud-Ouest s'est particulièrement illustrée en 2017. Le ras-le-bol nous a même valu une grève locale massive. Ce n'est pas si courant, dommage que cet indicateur disparaisse du TBVS.

Un certain mode de management a particulièrement été pointé du doigt, et face à la mobilisation on a cru un instant que le message avait été entendu et que cela allait s'arranger. Pourtant aujourd'hui la souffrance est toujours là, et pire, elle est toujours entretenue par une hiérarchie qui semble n'avoir rien compris.

Ainsi l'absorption (c'est leur ressenti) de l'ESI Bordeaux Garonne par l'ESI Bordeaux Océan, déjà mal vécue par les collègues de Mériadeck, n'est en rien facilitée par de multiples mesures inutiles et parfois vexatoires à leur encontre, et autres engagements non tenus.

Ainsi la DISI elle-même semble parfois vouloir compliquer à tout prix ce qui pourrait être simple, se faisant une spécialité d'interpréter dans le sens le plus restrictif, voire inventif, des règles RH nationales jugées sans doute trop favorables aux agents.

Nous expliciterons certains de ces points lors des questions diverses car le faire maintenant serait un peu long, et nous connaissons trop bien votre habitude de ne répondre qu'à ce qui vous arrange dans les déclarations liminaires, sans jamais ouvrir de débat sur les sujets évoqués.